



## Compte-rendu de la Commission du 10 Juillet 2019

### Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES  
Secrétaire : Charlotte DELMOTTE  
Membres : Christel ADORNI, Dominique GAUDRY, Sylvain BACQUAERT

La séance est ouverte à 18h45 – La séance est levée à 22h00

7 dossiers

#### 1/ Monsieur PARRET Paul du club du HBC Nieppe (Dossier N°143)

Concerne le match : HBC Nieppe – Pévèle Handball Club en Coupe Raoul Dufour + 16 Masc.  
Nord ¼ de finale du 07/04/2019  
Nom des arbitres : DUVINAGE Antoine – CREDEVILLE Steve  
Concerne : Joueur Article : 19 R.D.  
Type de faute : Envahissement de l'aire de jeu après avoir été exclus  
Qualification de la faute : Attitude grossière envers adversaire  
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis  
Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020  
Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension  
Amende : 150€

#### 2/ Monsieur MAERTEN Quentin du Club de Pévèle Handball Club (Dossier N°142)

Concerne le match : HBC Nieppe – Pévèle Handball Club en Coupe Raoul Dufour + 16 Masc.  
Nord ¼ de finale du 07/04/2019  
Nom des arbitres : DUVINAGE Antoine – CREDEVILLE Steve  
Concerne : Joueur Article : 19 R.D.  
Type de faute : Envahissement de l'aire de jeu après avoir été exclus  
Qualification de la faute : Attitude grossière envers adversaire  
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis  
Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020  
Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension  
Amende : 150€

#### 3/ Monsieur MEUNIER Kenny du club du Fourmies Wignehies HBC (Dossier N°133)

Concerne le match : Fourmies Wignehies HBC – HBC Guesnain en Championnat 2<sup>ème</sup> DT +16  
ans Masc. Nord Poule MN02 du 11/05/2019  
Nom de l'arbitre : DELGADO José Antonio  
Concerne : Joueur Article : Annexe 3-C  
Type de faute : Comportement gestuel et verbal antisportive grossier  
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire  
Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis  
Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020  
Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension  
Amende : 90€



**4/ Monsieur DOLAY Simon du club du HBC Guesnain (Dossier N°132)**

Concerne le match : Fourmies Wignehies HBC – HBC Guesnain en Championnat 2<sup>ème</sup> DT +16 ans Masc. Nord Poule MN02 du 11/05/2019

Nom de l'arbitre : DELGADO José Antonio

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement gestuel et verbal antisportive grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 90€

**5/ Monsieur DUCOURANT Alexis du club du Sporting Club Haubourdin Handball (Dossier N°158)**

Concerne le match : Sporting Club Haubourdin Handball – Tourcoing Handball 2 en Championnat 1<sup>er</sup> DT +16 ans Masc. Nord Poule MN01 du 25/05/2019

Nom des arbitres : DELGRANGE Pierre-Yves – LEGROUX Antoine

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement gestuel antisportive grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois du 01/09/2019 au 31/12/2019

Amende : 30€

**6/ Monsieur TOLBA Daoud du club du Tourcoing Handball (Dossier N°157)**

Concerne le match : Sporting Club Haubourdin Handball – Tourcoing Handball 2 en Championnat 1<sup>er</sup> DT +16 ans Masc. Nord Poule MN01 du 25/05/2019

Nom des arbitres : DELGRANGE Pierre-Yves – LEGROUX Antoine

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement gestuel antisportive grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois du 01/09/2019 au 31/12/2019

Amende : 30€

**7/ Monsieur AGUIR Mohamed du club du CO Wattrelosien (Dossier N°159)**

Concerne le match : Sporting Club Haubourdin Handball – CO Wattrelosien 2 en Championnat 1<sup>er</sup> DT +16 ans Masc. Nord Poule MN01 du 01/06/2019

Nom de l'arbitre : DECARMIN Myriam

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–I

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 6 mois du 01/09/2019 au 29/02/2019

Amende : 30€

Le président de la CTD  
Laurent DESPRES